

Appendice du blog

Nous avons publié récemment un blog dont l'objectif était de corriger des informations inexactes et de clarifier les vues du FMI sur la Grèce. Des lecteurs ont posé des questions concernant les données sur lesquelles repose notre analyse, et nous avons pensé qu'il serait utile, de nouveau, de rectifier les faits.

Question 1 : Étant donné que les taux de l'impôt sur le revenu, y compris les cotisations de sécurité sociale, sont supérieurs à la moyenne de l'UE, est-il juste d'affirmer que la moitié des contribuables grecs sont exempts de l'impôt sur le revenu ?

Réponse : En fait, c'est dans une large mesure *parce que* autant de contribuables sont exempts de l'impôt sur le revenu des particuliers que le taux d'imposition global en Grèce est aussi élevé et contre-productif. Selon des données des autorités grecques et d'Eurostat, plus de la moitié des salariés sont exempts de tout *impôt sur le revenu des particuliers* en Grèce, contre une moyenne de 8 % dans la zone euro (hors Grèce). Comme nous l'avons noté, un corollaire de l'étroitesse de cette assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers est que les taux d'imposition en Grèce sont excessivement élevés de manière générale, y compris non seulement l'impôt sur le revenu, mais aussi les cotisations de sécurité sociale et d'autres taxes (TVA, impôt sur les bénéfiques des sociétés, etc.). Les taux d'imposition très élevés en Grèce sont des symptômes d'un grave problème avec l'impôt sur le revenu des particuliers, et il est malvenu d'essayer d'en faire une sorte de point fort.

Ces taux d'imposition élevés, qui pèsent à la fois sur l'emploi et la croissance de l'économie formelle, sont précisément la raison pour laquelle nous préconisons une réduction des taux d'imposition et des taux de cotisation de sécurité sociale, qui serait financée par une diminution du crédit d'impôt sur le revenu des particuliers. Malheureusement, c'est exactement l'opposé qui se passe en Grèce, puisque les autorités ont adopté, y compris dans le contexte du programme en cours au titre du mécanisme européen de stabilité, de nouvelles hausses des taux d'imposition et des taux de cotisation de sécurité sociale, ce qui aggrave le problème. On ne peut tout simplement pas considérer rationnellement que poursuivre sur cette route est une bonne chose pour la croissance.

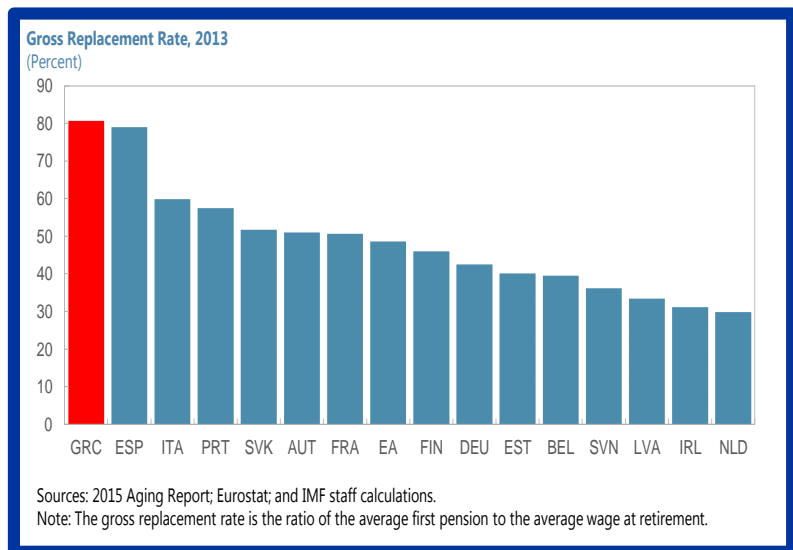
Question 2 : Est-ce que la réforme de l'impôt sur le revenu de cette année n'a pas élargi notablement l'assiette de l'impôt, mettant la part exemptée d'impôt en conformité avec celles des autres pays membres de la zone euro ?

Réponse : L'argument selon lequel le niveau de l'exemption de l'impôt sur le revenu en Grèce est approprié parce qu'il est plus ou moins le même qu'ailleurs dans la zone euro est à notre avis une comparaison totalement inappropriée parce qu'il ignore le fait que les niveaux de revenus en Grèce sont relativement faibles. Pour des comparaisons internationales, les experts fiscaux examinent plutôt des *indicateurs proportionnés*, tels que le pourcentage des salariés qui se situent au-dessous du seuil ou le ratio du niveau du seuil au salaire moyen. Selon ces indicateurs, la Grèce reste une valeur extrême en Europe même après la réforme récente, qui n'a entraîné que des changements modestes :

- La réforme a réduit la part des salariés qui se situent au-dessous du seuil d'exemption de 3 points seulement, de 55 à 52 %, contre une moyenne de 8 % pour la zone euro hors Grèce.
- La réforme a réduit le ratio du seuil d'exemption au salaire moyen de 5 points seulement, de 54 à 49 %, contre une moyenne de 24 % pour la zone euro hors Grèce.

Question 3 : Selon des données des pays membres de l'UE, les retraites publiques moyennes en 2013 étaient de 1.233 euros par mois en Allemagne, contre 846 euros par mois en Grèce. Si on y ajoute les prestations sociales, qui sont bien plus élevés en Allemagne, la différence est encore plus importante. Pourquoi affirmez-vous que les pensions de retraite en Grèce sont disproportionnées ?

Réponse : Les chiffres ne donnent pas une image exacte, premièrement parce qu'ils ne reposent pas sur des travailleurs ayant des caractéristiques similaires et deuxièmement parce qu'ils ne tiennent pas compte des différences de revenu d'un pays à l'autre. Pour des travailleurs similaires, par exemple qui ont cotisé pendant 45 ans, les retraites sont presque identiques en valeur nominale (1.287 euros en Allemagne et 1.152 euros en Grèce). Mais, encore plus important, pour tenir compte des revenus relatifs lorsqu'il s'agit d'évaluer les régimes de retraite, les experts examinent le ratio de la première pension moyenne au salaire moyen à la retraite (« taux de remplacement brut »). Ce ratio est de 80 % en Grèce, près du double du ratio en Allemagne (43 %) : le régime grec est donc très généreux. Le graphique ci-dessus montre clairement que la Grèce est une valeur extrême.



Et si les prestations sociales ciblées sont effectivement plus élevées dans beaucoup d'autres pays européens, l'un des points principaux de notre blog était que la Grèce doit absolument restructurer ses finances publiques si elle veut être en mesure d'accroître les dépenses qu'elle consacre à ces types de paiements. Les exemptions généreuses de l'impôt sur le revenu et les dépenses de retraite très élevées grèvent le budget et empêchent de mettre en place des prestations sociales bien ciblées, en particulier pour les groupes qui sont les plus vulnérables et qui sont les plus touchés par la crise économique. En disant que les pensions de retraite élevées en Grèce sont justifiées d'une façon ou d'une autre parce que les prestations sociales ciblées sont si faibles, on passe à côté de l'essentiel : les prestations ciblées sont inadéquates précisément parce que les pensions de retraite sont maintenues à des niveaux très élevés.

Question 4 : Est-ce que la discipline fiscale ne s'est pas améliorée ? Pour les neuf premiers mois de 2016, le taux de recouvrement pour les quatre impôts principaux est passé à 81 %, contre 77 % en 2015.

Response: Cette affirmation est erronée, parce qu'elle repose sur une définition étroite et sur des données qui ne concernent qu'une poignée d'impôts. En utilisant une définition plus large, le taux de recouvrement est de 37 % pour les neuf premiers mois de l'année (inchangé par rapport à 2015). Le chiffre cité dans la question se rapporte seulement aux quatre impôts principaux et exclut les amendes et pénalités, qui sont très élevées dans le cas de la Grèce.